



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Bureau métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 18 juin 2026

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Madame JUILLARD-RANDRIAN

Convocation envoyée le 12 juin 2026

Nombre de membres du Bureau métropolitain : 41
Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents participant au vote : 35
Nombre de procurations : 4

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Monsieur Benoît BORDAT	Monsieur Léo LACHAMBRE
Madame Nathalie KOENDERS	Madame Lydie PFANDER-MENY	Madame Catherine MINAUX
Monsieur Thierry FALCONNET	Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT
Madame Céline TONOT	Monsieur Patrice CHATEAU	Monsieur Régis PETITBOULANGER
Madame Isabelle PASTEUR	Monsieur Nicolas SCHOUTITH	Monsieur Lionel SANCHEZ
Monsieur Frédéric GOULIER	Monsieur François SARRON-PILLOT	Madame Nathalie BERTILLON
Madame Catherine PETITJEAN	Madame Nuray AKPINAR-ISTIKUAM	Madame Dominique BEGIN-CLAUDET
Monsieur Guillaume RUET	Monsieur Christophe AVENA	Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY
Madame Françoise TENENBAUM	Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Jean-Marc BOURGEON
Monsieur Antoine HOAREAU	Monsieur Laurent GOBET	Madame Catherine PAGEAUX
Monsieur Philippe LEMANCEAU	Madame Karine HUON-SAVINA	Monsieur Didier RELOT
Madame Monique BAYARD		Monsieur Alexandre HEDDAR

Membres absents :

Monsieur Ludovic GAFFET	Monsieur François DESEILLE pouvoir à Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN
Monsieur Adrien GUENE	Madame Nadjoua BELHADEF pouvoir à Monsieur Hamid EL HASSOUNI
	Madame Dominique MARTIN-GENDRE pouvoir à Monsieur Philippe LEMANCEAU
	Madame Agnès BILLIET pouvoir à Monsieur Didier RELOT

OBJET : POLITIQUE DE LA VILLE, HABITAT, SOLIDARITES ET URBANISME
CREATIV - Subvention 2026

Créativ porte depuis 2017 la mise en œuvre d'actions inscrites dans la politique d'insertion mais aussi de développement économique et d'attractivité de la Métropole de Dijon.

La structure porte quatre activités majeures :

- Le Plan local d'insertion dans l'emploi (PLIE) qui porte la mission d'accompagnement des publics les plus éloignés de l'emploi sur le territoire métropolitain. Cet accompagnement s'inscrit dans la durée et dans une prise en compte globale de la personne. Il est assuré par des référents de parcours individualisés et se poursuit durant les six premiers mois d'accès à l'emploi durable. Ainsi, les PLIE disposent d'une connaissance fine des personnes accompagnées et sont à même de mieux répondre aux besoins de candidats des entreprises. En 2025, 1 020 personnes fragiles ont été accompagnées vers un retour à l'emploi. Parmi elles, 44 % étaient bénéficiaires du RSA et 32 % issues des quartiers prioritaires de la ville. Il s'agit d'un outil partenarial d'accompagnement à l'emploi de publics en difficulté d'insertion, en réponse aux besoins économiques du territoire. Il s'inscrit dans une démarche constante d'innovation visant à réinterroger les pratiques d'accompagnement des publics pour les rendre plus efficaces et efficaces.
- Le dispositif Clauses d'insertion, outil au service des collectivités et des entreprises vise à réserver des parts de marchés au bénéfice des publics en parcours d'insertion et au développement de leurs compétences. Ce dispositif contribue largement au Schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables (SPASER) de Dijon Métropole. En 2025, 1 004 personnes ont pu travailler grâce à la mise en œuvre de ces clauses au sein de 154 entreprises. Cela représente 439 839 heures d'insertion réalisées et 58% sont réalisées grâce aux marchés de la métropole.
- Le Lab'Compétences et le Campus des métiers et des qualifications Alimentation Goût Tourisme, qui accompagnent la structuration des filières d'excellence, emblématiques du territoire. Ont notamment été organisé :
 - un idéathon, un marathon d'idées visant à développer les compétences transversales et sociales. Il a réuni 229 étudiants, 14 porteurs de défis et 17 coaches.
 - La Voie des talents, un parcours de découverte des métiers par le geste. L'édition 2025 portait sur les métiers du numérique, 97 intervenants étaient présents et 604 visiteurs sont passés à l'évènement.
 - Parcours Avenir Innovant Pragmatique et Structuré (PAIPS) vise à rapprocher les élèves du monde professionnel de manière concrète et dynamique. Plus de 460 élèves ont bénéficié de cette action.
- La plateforme de mobilité visant à développer les solutions et capacité de déplacement des personnes qui en sont dépourvues afin de leur permettre d'acquérir une autonomie. En 2025, 374 personnes ont été accompagnées (contre 381 en 2024) que ce soit pour de l'aide au permis ou pour faciliter l'accès à des solutions matérielles (micro-crédit, location de véhicules...). Elle propose des solutions concrètes face à la précarité mobilité et aux renoncements qu'elle engendre (emploi, formation, services, santé...).

Créativ s'inscrit pleinement dans l'esprit et la mise en œuvre de la loi pour le plein emploi qui vise un accompagnement plus personnalisé, une coopération renforcée entre acteurs et l'accès effectif à l'emploi pour tous. L'association répond précisément aux ambitions de la loi : diagnostic socio-professionnel renforcé, parcours unifié, mobilisation territoriale et rapprochement entre accompagnement et besoins des entreprises. Le dispositif des clauses d'insertion a même été inséré à la feuille de route du Comité Local Pour l'Emploi.

Créativ constitue donc un outil territorial majeur favorisant une coopération renforcée entre les partenaires de l'emploi au bénéfice des entreprises et des demandeurs d'emplois.

En 2026, la stratégie de Créativ est de s'inscrire dans les politiques publiques du territoire notamment à travers les rencontres et les communications organisées dans le cadre du Comité

Local Pour l'Emploi. Sa présence doit être renforcée dans le tissu partenarial associatif avec les acteurs de l'insertion mais également auprès des entreprises.

Le budget prévisionnel 2026 de Creativ' est de 1,3 million d'€, en baisse par rapport à 2025 pour plusieurs raisons.

Tout d'abord, cette baisse est normale car des projets se sont terminés sans être reconduits comme la Cité de l'emploi ou Remobilis'action.

Ensuite, Créativ fait face à une instabilité de ses financements qui ont d'ores et déjà entraîné une réduction de postes sur le PLIE et les clauses d'insertion. Malgré tout, une organisation adaptée permet de maintenir un niveau identique d'activité en regard des années précédentes.

Dijon métropole propose de financer Créativ à hauteur de 556 000€ pour 2026 soit 26% du budget, dont :

- 200 000€ au titre du fonctionnement de la structure ;
- 300 000€ affectés à l'action « PLIE » (dont 90 000€ issus du transfert de compétences entre le Conseil Départemental de Côte d'Or et Dijon métropole) ;
- 36 000 € affectés à l'action « Clauses d'insertion » ;
- 20 000€ affectés à l'action « Plateforme Mobilité ».

Le bureau du 11 décembre 2025 a acté une subvention de 200 000 € afin d'assurer une première sécurisation financière et de garantir à l'association une trésorerie suffisante pour le démarrage des actions prévues en 2026. Il est proposé de maintenir le financement de Créativ à même hauteur qu'en 2025, soit 556 000 € via un avenant à la convention initiale pour un montant de 356 000 €.

**Le Bureau,
après en avoir délibéré, décide :**

- **d'approuver** l'avenant à la convention joint à la présente délibération ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer la convention et à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;
- **d'approuver** le versement d'une subvention de 356 000 € à Creativ' ;
- **de prélever** les crédits nécessaires sur le budget 2026 ;
- **d'autoriser** le PLIE à pouvoir procéder au reversement de subvention afin de financer la programmation de ses actions.

SCRUTIN	POUR : 39	ABSTENTION : 0
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 4 PROCURATION(S)	